Politique d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux

Introduction

La polyvalente Saint-François (PSF) s'est donnée comme mission de faciliter la réussite de tous les élèves et de les amener à une qualification, et ce, en proposant des programmes diversifiés. Certains élèves ont des besoins éducationnels spéciaux auxquels l'équipe se fait un devoir de répondre afin de faciliter leur inclusion dans notre école par l'entremise de trois programmes offerts.

La politique d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux présente la philosophie de l'école, les moyens mis en place afin d'éliminer les obstacles d'apprentissage des élèves. Cette politique s'applique au programme d'éducation intermédiaire (PEI), mais aussi aux autres programmes de l'école, car les valeurs qui guident nos actions sont les mêmes pour tous les élèves.

Philosophie de la polyvalente Saint-François en matière d'inclusion

La première orientation du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la CSBE est d'élaborer des parcours diversifiés pour encourager la diplomation et la qualification de nos élèves. Cette orientation prend forme dans la diversité des programmes offerts à la PSF. Chaque élève y a sa place et a le droit de recevoir un enseignement de qualité afin d'assurer sa réussite. L'école offre des services, des activités parascolaires et des voyages pour tous les élèves sans distinction. Le projet éducatif est rassembleur, sa vision : *Unis, nous persévérons dans l'atteinte de nos objectifs*. Des éléments clés de l'inclusion composent les normes et modalités d'évaluation des apprentissages à la polyvalente Saint-François (voir ANNEXES I et II). Pour y parvenir, trois programmes sont offerts et valorisés afin de mobiliser le potentiel des élèves. Ces programmes permettent d'élargir l'accès à l'apprentissage, d'éviter le décrochage pour certains et d'obtenir une première certification du plus grand nombre d'élèves. De la 1re à la 5e secondaire, trois programmes sont offerts : le programme intermédiaire (PEI), le programme d'éducation aux langues (PEL) et le programme Passions-Passeport.

Soutien apporté aux élèves de l'établissement ayant des besoins éducationnels spéciaux

En matière d'inclusion, la flexibilité de l'école permet de réduire les obstacles à l'apprentissage que ce soit au plan physique, pédagogique ou organisationnel.

L'inclusion est un processus qui favorise l'apprentissage et l'évaluation des élèves. Différentes approches sont favorisées pour faciliter la démarche d'inclusion :

- Réorganisation de la grille-matière pour faciliter certains projets;
- Co-enseignement avec les enseignants et/ou avec l'orthopédagogue et la technicienne en éducation spécialisée (TES);
- Division en sous-groupe;
- Enseignement hybride;
- Cours en ligne et modulaires;
- Procédure d'évaluation adaptée par l'utilisation d'ordinateurs ou de dictionnaires électroniques;
- Prêt d'ordinateurs portables;
- Utilisation de logiciels tels que Word Q et Antidote;
- Attribution de temps supplémentaire (1/3 du temps);
- Mesures adaptatives pour les élèves à risque (flexibilité, adaptation et modification);
- Aide par les pairs;
- Plans d'apprentissage individuel élaborés avec les parents, l'élève, la direction, le coordonnateur et les enseignants. Pouvant être consultés via le logiciel d'encadrement (SPI) et disponibles seulement à l'équipe-école qui travaille avec l'élève afin de conserver la confidentialité;
- Isolement ou le port de coquilles pour favoriser la concentration;
- Locaux ouverts et vitrés.

Chaque programme est doté d'un coordonnateur qui s'assure que les stratégies d'enseignement sont variées et adaptées et que chaque élève ait les outils et les dispositions nécessaires à sa réussite.

De plus, au plan pédagogique, la planification des enseignants prévoit de la différenciation. Celle-ci se traduit par une adaptation du contenu, du processus et/ou du produit final afin de donner à chacun les mêmes chances de réussir. De plus, les enseignants prévoient l'évaluation formative, l'enseignement explicite des approches de l'apprentissage et des stratégies d'enseignement qui sont variées. La mise en œuvre des unités de travail planifiées favorise la réussite des élèves et a un impact inclusif.

La politique d'admission au PEI et l'inclusion

L'organisation physique de la PSF impose un nombre maximal d'élèves dans l'école. Ainsi, des tests d'admission offerts à tous les élèves du territoire de la commission scolaire Beauce-Etchemin (CSBE) permettent de sélectionner les élèves afin de former les groupes. La commission scolaire limite le nombre d'admissions au PEI parce qu'elle désire conserver une certaine uniformité académique au sein des autres écoles de son réseau. Cependant, depuis l'automne 2017, la CSBE a fait preuve d'ouverture en permettant l'ajout d'un troisième groupe, ce qui augmente l'accessibilité au programme. Donc, à la suite des tests d'admission, les 90 premiers élèves de la liste sont sélectionnés. Les noms des candidats n'ayant pas été retenus sont conservés sur une liste d'attente au cas où il y aurait des désistements.

Comment détectons-nous les besoins éducationnels spéciaux chez nos élèves?

Dès la 6e année, les élèves manifestent leur désir de s'inscrire dans l'un ou l'autre des trois programmes offerts en 1re secondaire. Un comité, formé de la direction des écoles primaires, de la direction de la PSF, de la conseillère en orientation, des orthopédagogues et des psychologues, analyse les demandes des élèves, leur dossier scolaire et leur historique afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Bien qu'il y ait des élèves avec des besoins particuliers dans tous les programmes de l'école, la concentration de ceux-ci est plus élevée au programme Passions-Passeport qu'au programme intermédiaire. Au PEI, les principaux besoins sont d'ordre affectif : la gestion de l'anxiété de performance, les relations sociales et la perte de motivation. Le programme Funambule a été mis en place à l'automne 2018 afin d'aider certains élèves à gérer leur anxiété.

En début d'année, les élèves ayant des plans d'intervention sont présentés aux enseignants concernés. En cours d'année, lors des rencontres réflexives, les enseignants s'assurent que toutes les conditions sont mises en place pour favoriser l'apprentissage et la réussite de ces élèves.

Les enseignants, à la suite de leurs observations en classe, réfèrent des élèves aux services d'orthopédagogie et de psychologie. Ces derniers font le suivi de ces élèves et s'assurent que les plans d'intervention tiennent compte de leur analyse.

À partir de la 3e secondaire, un profil personnalisé pour chaque élève en lien avec ses objectifs de qualification est élaboré pour les élèves inscrits à Passeport. Le coordonnateur, la conseillère en orientation et les enseignants de ce programme conseillent les élèves selon leurs aptitudes pour leur choix de carrière.

Liens entre le perfectionnement des enseignants et le soutien aux élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux

Chaque année, plusieurs enseignants participent à diverses formations et/ou aux ateliers de la SEBIQ et de l'IB. Les formations des enseignants ont un grand impact sur la réussite des élèves. La planification réflexive, l'enseignement explicite des approches de l'apprentissage, les stratégies d'enseignement variées et la différenciation sont des exemples de sujets abordés lors des formations. De plus, la commission scolaire offre différents ateliers notamment sur les classes flexibles, l'évaluation, les mesures adaptatives, etc.

Mise à jour de la politique et sa diffusion.

La politique a été mise à jour en janvier 2019 par l'équipe de coordination. Elle doit être présentée à tous les enseignants lors des rencontres réflexives et au conseil d'établissement pour des fins de consultation. Les commentaires reçus permettront de lui apporter les modifications nécessaires afin qu'elle soit conforme à la réalité. Un résumé sera ensuite disponible sur le site internet de l'école, dans l'agenda des élèves et des enseignants. Elle sera mise à jour annuellement.

Conclusion

Dans les dernières années, la polyvalente Saint-François a fait ses devoirs en matière d'inclusion. Le personnel est dynamique et engagé dans la réussite des élèves. L'inclusion est à l'ordre du jour des rencontres réflexives. Les différents programmes visent à accroître l'accessibilité à la réussite de tous et l'engagement de nos élèves. Si le PEI n'est pas accessible à tous, tous les élèves ont une chance égale de réussir. L'inclusion est l'affaire de toute la communauté scolaire.

Annexe I

L'inclusion au programme d'éducation intermédiaire

(Tiré des normes et modalités de la polyvalente Saint-François, 2018, pages 6 et 9)

Étape 1 Planification de l'évaluation

Normes	Modalités
5. La flexibilité, l'adaptation et les modifications sont des éléments qui doivent être pris en compte dans la planification de l'évaluation.	5.1 Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc.

Étape 4 Décision-action

Normes	Modalités
1. En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	1.1 L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.
2. Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.	2.1 L'équipe-niveau détermine les moments d'échanges et les données à communiquer pour assurer le suivi des apprentissages de l'lève au cours de son cheminement au secondaire. 2.2 À la fin du 1er cycle, l'équipe-cycle et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages au cycle suivant. 2.3 À partir du début mai, l'enseignant a la possibilité de ne pas soumettre un élève à l'évaluation locale de fin d'année. Pour se mériter ce privilège, l'élève doit avoir maintenu à chacune des étapes des résultats supérieurs ou égaux à 85%. L'enseignant peut dans certains cas prendre en compte la moyenne des deux premières étapes afin d'accorder ce privilège à un élève. Cette décision se prendra compétence par compétence. et également avoir un regard sur la troisième étape Si l'enseignant se prévaut de cette modalité pour un examen avant la session de juin, il demeure responsable de la gestion des élèves qui ne sont pas soumis à cette évaluation.

Annexe II

Lexique

(Tiré des normes et modalités de la polyvalente Saint-François, 2018, page 17.)

On distingue trois niveaux de différenciation :

La flexibilité pédagogique : C'est une souplesse qui permet d'offrir des choix à l'ensemble des élèves au moment des situations d'apprentissage et d'évaluation. La flexibilité pédagogique s'adresse d'abord au groupe d'élèves en général, non à un élève en particulier. Au quotidien, cette souplesse ouvre la porte à toutes sortes de possibilités, à proposer aux élèves, tant sur le plan du choix de contenus différents (des lectures différentes, par exemple), que sur les plans de structures diverses (travail en individuel, en équipe, collectif), de processus variés (différents degrés de guidances, entre autres) et de productions diversifiées. Cette flexibilité permet de planifier des situations d'apprentissage et d'évaluation où diverses alternatives sont proposées selon les rythmes, styles et niveaux cognitifs des élèves. Toutefois, pendant les situations d'évaluation, ces choix ne doivent modifier en rien le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les critères d'évaluation des compétences visées ou les exigences. De plus, par les situations d'évaluation, l'autonomie de l'élève, démontrant le développement de ses compétences, est privilégiée.

Les adaptations : Ce sont des ajustements ou des aménagements des situations d'apprentissage et d'évaluation qui ne viennent pas modifier ce qui est évalué. Elles apportent un changement dans la façon dont se vivent ces situations pour un élève ayant des besoins particuliers. Les adaptations peuvent porter sur les procédures à suivre ou la manière de présenter visuellement les textes, la façon de les disposer, par exemple en offrant des textes plus aérés. Tout en permettant les ajustements ou aménagements habituellement utilisés par l'élève, le contenu des situations d'évaluation demeure le même, ainsi que les critères d'évaluation et les exigences. Les adaptations ne doivent en aucune façon diminuer les exigences ou modifier ce qui est évalué. À titre d'exemple, lors d'une situation d'évaluation en géographie, permettre à un élève ayant des besoins particuliers d'écouter le texte d'accompagnement ou les consignes relève d'une adaptation. Il faut savoir que ce qui est de l'ordre d'une adaptation dans un contexte peut devenir une modification dans un autre contexte.

Les modifications : Ce sont des changements dans les situations d'apprentissage et d'évaluation qui mènent à une modification des critères d'évaluation et des exigences liées aux compétences à évaluer pour un élève ayant des besoins particuliers. Le niveau

de difficulté des situations d'évaluation est, en conséquence, modifié. Lire les consignes ou le texte à un élève au moment d'une évaluation en lecture est un exemple de modification. Une tâche allégée ou une situation différente de celle offerte à l'ensemble des élèves est un autre exemple de modification. Au moment de la passation de l'épreuve unique provenant du Ministère, il devient donc nécessaire de demander une exemption pour l'élève qui nécessite une modification puisqu'on ne pourra sanctionner la réussite de l'élève à cette épreuve.

La différenciation

Moyens de considérer la diversité des élèves

La flexibilité pédagogique	**Les adaptations**	**Les modifications**
Souplesse permettant d'offrir des choix à l'ensemble des élèves au moment des situations d'apprentissage et d'évaluation	Ajustements ou aménagements des situations d'apprentissage et d'évaluation qui ne viennent pas modifier ce qui est évalué.	Changements dans les situations d'apprentissage et d'évaluation qui mènent à une modification des critères d'évaluation et des exigences liées aux compétences à évaluer pour un élève ayant des besoins particuliers.